

Arrêté n° 3436

**Objet : Désignation des
membres du Conseil de
Développement de Grand
Châtellerault**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le Conseil de Développement,

VU la loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADT) en date du 25 juin 1999-Article 26 dite loi Voynet,

VU la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi portant sur « la nouvelle organisation territoriale de la République » promulguée le 7 août 2015,

VU La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération du bureau communautaire, numéro 6, du 14 mai 2018, concernant la désignation des membres du conseil de développement,

VU la délibération du conseil communautaire, numéro 1, du 6 avril 2021, modifiant la composition et les modalités d'organisation du Conseil de Développement et autorisant le Président à désigner par arrêté le Président et le ou les vice-président(e)s de l'instance précitée,

VU les différents acteurs du territoire proposés et retenus à la suite d'une consultation pour les deux collègues :

CONSIDÉRANT que les propositions reflètent autant que faire se peut la diversité de la population du territoire de Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT que les personnes proposées ne sont pas des conseillers communautaires,

ARRETE

ARTICLE 1 – sont désignés et appelés à siéger au conseil de développement, parmi les collèges ci-dessous :

COLLEGE PERSONNES QUALIFIEES

NOM	Prénom	Profession
BAUDRY	Marlène	Infirmière retraitée
BOUGRAND	Annais	Opticienne dirigeante
CHARMES	Julien	Directeur Mission Locale
CLOCHARD	Xavier	Chef d'entreprise
COLIN	Dominique	Expert aéronautique
DAGONAT	Antoine	Directeur
DECHEREUX	christelle	Cadre commercial dirigeante
DELACROIX	Frédéric	Directeur Général
DELALANDE	Christine	Responsable de plateforme mobilité
DENECHAU	Rémi	Entrepreneur
GALLION	Cyrille	Ingénieur des services à la personne
GUEDJALI	Hervé	Animateur MPT
HILLAIRET	Mark	Directeur d'Exploitation
JACQUET	Louise	Directrice Enseignement supérieur
LE SAULNIER	Thomas	Directeur artistique
LEMERCIER	Xavier	Médecin
MALLET	Laure	Coordinatrice
MARCHADIER	Murielle	Directrice MFR
PAPUCHON	Catherine	Proviseure d'un lycée
VALADE	Clémence	Designer

COLLEGE EXPERTS DU TERRITOIRE

BANNIER	Philippe	Agent général d'assurances
BONHOMME	Patrick	Archiviste
CHATEL	Bastien	Assistant d'éducation
DECHEZELLE	Céline	Directrice
DELCEL	Christian	Professeur des écoles
DELCOURT	Stéphen	Team manager équipe cycliste
DUPONT MANOURY	Nathou	Dirigeante structures d'hébergement
LAURIN	Dominique	Retraitée
LEMAITRE	Denis	Retraité
LEPLANQUAIS	Franck	Directeur
MARCEAU	Rosy	Retraitée
PASQUINET	Marie-France	Exploitante agricole
RENIER	Roland	Officier de Gendarmerie En retraite
RIQUIN	Franck	Enseignant d'EPS
TABONI	Jean-Yves	Chef d'entreprise

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est transmis à la sous-préfecture de Châtelleraut. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'EPCI et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des Services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN